

Règlement

Le règlement appliqué est celui retenu par la Fédération Française de Triathlon édité dans le Règlement Général Fédéral (www.fftri.com).

Le nombre de place est limité à 200 partants sur cette course.

Lieu de rassemblement : Plage d'Osselle, 25320 Osselle

Chaque concurrent devra présenter :

- > Pour les licenciés : sa licence FFTRI
- > Pour les non-licenciés : un certificat médical **datant de moins d'un an** spécifiant la **non contre-indication du sport en compétition** et une pièce d'identité.

Règles de course

Le Triathlon est un sport individuel qui n'autorise aucune assistance qu'elle qu'en soit la forme.

Tous les concurrents sont obligatoirement présents 30' avant le départ de leur série/course dans la chambre d'appel où sera effectué le briefing. Toute protestation suite à une méconnaissance du règlement exposé lors du briefing ne pourra être prise en compte.

Les concurrents présents dans les temps à la chambre d'appel seront conduits à la zone d'échauffement, près de la zone de départ. L'échauffement durera entre 5' et 10'.

L'organisation prendra toutes les mesures de sécurité tant en course que dans le parc à vélo. Nous rappelons à tous que la prudence doit toujours être de mise.

Parc à vélo

Dans le parc à vélo, toutes les mesures de protection du matériel des concurrents seront prises; il sera totalement interdit de passer du matériel par-dessus les barrières. Toutes les entrées et sorties devront se faire par un accès unique. Pour sortir du parc à vélo, les concurrents devront présenter leur matériel et leur dossard qui servira de contrôle.

La sécurité normale étant ainsi assurée, l'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de matériel (vélo, casques, combinaisons, compteurs,)

Natation

Le départ s'effectuera au niveau de la plage d'Osselle. Les nageurs seront encadrés de kayaks qui les guideront sur le parcours. Chaque concurrent devra porter le bonnet numéroté qui lui sera remis.

Seul le port de lunettes et de combinaison néoprène légale sont autorisés, tout autre accessoire est interdit.

Le parcours entre la sortie d'eau et le parc à vélo est matérialisé par des tapis et guidé par des signaleurs. Celui-ci fait approximativement 100 mètres.

Cyclisme

Le parcours se constitue d'une seule boucle entre les communes d'Osselle, Torpes et Routelle, sur un circuit fermé à la circulation. Des véhicules de secours ou des riverains peuvent néanmoins exceptionnellement circuler. Il est donc conseillé que chaque concurrent respecte le code de la route. Le port du casque à coque rigide est obligatoire.

Les prolongateurs ou ajouts sont permis, à condition que leur longueur ne s'étende pas au-delà de 15 cm de l'axe de roue avant, et ne dépasse pas de la ligne créée par les points les plus en avant des leviers de freins.

- > Les prolongateurs doivent être pontés avec un dispositif rigide disponible dans le commerce (sans ajout ni adaptation personnelle), et ne doivent pas supporter de manettes de frein pointées vers l'avant.
- > Aucun ajout droit ou levier de changement de vitesse n'est autorisé sur les ajouts, à l'exception pour les changements de vitesse de type poignées tournantes « Grip Shifters ».
- > Les « repose-coudes » sont autorisés.
- > Les roues à bâtons sont interdites (minimum 12 rayons)
- > Le dossard doit être positionné dans le dos.

Course à pied

Le parcours se compose d'une boucle de 2,5 km.

Courir torse nu est interdit, le bas du corps doit être adéquatement vêtu.

Les compétiteurs doivent porter le dossard fourni par l'organisateur. Le dossard ne peut-être plié, coupé, caché. **Pendant la partie pédestre, il doit être porté PARFAITEMENT visible devant.**

Récompenses

Chaque concurrent se verra remettre 1 bonnet lors du retrait du sac dossard.

La présence des concurrents est obligatoire pour recevoir les lots et récompenses.

Récompenses podiums : les lots et récompenses ne pourront être retirés que lors de la cérémonie par l'athlète concerné.

Résultats : tous les résultats seront en ligne le soir même (ou le lundi midi) sur notre site www.trivauban.fr

Divers

Les accompagnements en vélo ou de toute autre sorte sont interdits sur les parcours vélo et course à pieds. Chaque concurrent devra se soumettre aux décisions des arbitres. Tout concurrent qui abandonne doit le signaler aux arbitres et rendre sa puce à un bénévole. Toute puce non rendu en fin de journée sera facturée 50€ au concurrent.

Par sa participation au Besançon Triathlon Vauban, chaque concurrent autorise expressément l'organisateur (ou ayant droit) à utiliser son image, sa voix et prestation sportive en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier par tous les moyens connus et inconnus à ce jour et ceci pour une durée illimitée. Dans le cas contraire, merci d'adresser un mail à contact@trivauban.fr indiquant votre refus.

Puce de chronométrage. Les concurrents sont responsables de la puce qui leur est confiée à partir du moment où le sac dossard leur est remis, jusqu'à ce qu'un bénévole leur enlève dans l'aire d'arrivée. En cas d'abandon, le concurrent devra remettre sa puce à un bénévole. Toute puce non rendu sera facturée 50€.

En cas de mauvais temps ou du débit du Doubs, l'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'épreuve.

Label Eco-sport

L'épreuve ayant reçu le label "Triathlon Durable" par la FFTri et participe également au Trophée Eco Sport mis en place par le ministère chargé des Sports ainsi que le Comité National Olympique et Sportif.

L'athlète devra prendre toutes les dispositions afin de ne pas dégrader l'environnement dans lequel il évolue. A ce titre, tout abandon de matériel (bidon, tenue, lunettes, ..), de déchets et emballages divers hors des zones de propreté prévues par l'organisateur (après chaque ravitaillement course à pied) est interdit et sera sanctionné : si l'athlète peut se remettre en conformité, la sanction sera un carton jaune "stop & go"; si l'athlète ne peut pas ou ne veut pas se remettre en conformité, la sanction sera un carton rouge synonyme de disqualification.

- Respectez les zones de propreté !

Sécurité

La sécurité de tous les parcours est assurée par une antenne médicale et des signaleurs.

Annulation / désistement

Pour des raisons administratives et de sécurité, les demandes d'annulation ou de désistement au profit d'une autre personne ou de modification d'inscription sont interdites. Pour gérer des cas particuliers ou dans l'urgence, elles peuvent cependant être acceptées au cas par cas. Une participation au frais de gestion de 5 euros sera demandée.

Responsabilité

L'organisation de l'épreuve est assurée par l'entremise de la F.F.T.R.I. Cependant, chaque participant doit être couvert personnellement par une assurance individuelle (les licenciés FFA et FFTRI sont couverts par l'assurance de leur licence). Celle-ci ne pourra être tenue responsable en cas de perte, bris, vol de matériel ainsi qu'en cas d'accident provoqués par un mauvais état de santé du concurrent ou du non-respect du présent règlement. L'organisateur décline toute responsabilité pour les dommages matériels et corporels, ainsi que pour les vols, pertes, etc..., avant, pendant et après l'ensemble des compétitions.

La participation au Besançon Triathlon Vauban - vaut acceptation du présent règlement.

Règlement spécifique au relais

Ouvert aux concurrents à partir de la catégorie Benjamins (12 - 13 ans).

Le règlement appliqué est celui retenu par la Fédération Française de Triathlon édité dans le Règlement Général Fédéral.

Le nageur est désigné comme capitaine de l'équipe. Les passages de témoin, matérialisé par la puce, se feront obligatoirement dans le parc à vélo. Pour émarger la feuille de départ, l'équipe devra se présenter au complet. Chaque concurrent devra présenter sa licence FFTRI, FFA ou FFC ou, pour les non licenciés, un certificat médical autorisant la pratique de la discipline choisie datant de moins d'un an.

Dès le départ du nageur, le cycliste et le coureur doivent se situer à leur emplacement dans le parc où se fera le passage du témoin. Chaque concurrent devra porter son dossard ni plié, ni coupé, dans le dos à vélo, sur la poitrine en course à pied jusqu'à l'arrivée.

Les organisateurs se réservent, si besoin, le droit de modifier le nom de l'équipe.

Règles de course : Les concurrents de la course Relais sont soumis aux mêmes règlements et dispositions exposés pour les courses individuelles (voir précédemment). L'épreuve relais sera effectuée obligatoirement par 3 concurrents différents, formant ainsi une seule et même équipe. Les épreuves Sprint Relais et Individuelles emprunteront le même parcours.

CES JOURNEES SONT PLACEES SOUS LE SIGNE DU FAIR-PLAY, DE LA LUTTE CONTRE LE DOPAGE ET DE L'ECO-CITOYENNETE. C'EST DANS UN ETAT D'ESPRIT CONVIVIAL ET SPORTIF QUE NOUS SOMMES HEUREUX ET IMPATIENTS DE VOUS ACCUEILLIR.

LE COMITE D'ORGANISATION